

Règlement du Biatriail.

Art 1 : Le Biatriail est une épreuve promotionnelle qui associe tir et trail organisé le dimanche **24 septembre 2023** par l'association CESN Revard. Limitée à 100 équipes de 2 personnes, les enfants nés après 2015 ne sont pas autorisés à participer à l'événement. Cette épreuve ne donnera pas lieu à un classement officiel.

Art 2 : L'inscription des participants est réalisée à l'aide de la plateforme PayAsso. Toute inscription incomplète ou non payée ne sera pas validée.

L'engagement est de 10 euros pour les jeunes jusqu'à 18 ans et de 15 € pour les adultes. Chaque coureur peut bénéficier d'un tarif préférentiel de 5 euros pour un repas.

Le prix comprend le dossard, le ravitaillement à l'arrivée, la fourniture du matériel de tir, la sécurité sur l'ensemble du parcours.

Les inscriptions courses seront majorées de 5 euros à partir du 17 septembre.

Le repas seul sera à 12 euros.

Tableau des prix d'inscription :

Type Equipe (2 personnes)	Tarif avant le 17/09	A partir du 18/09
Equipe 2 adultes	30€	35 €
Equipe 1 adulte + 1 jeune ou enfant	25 €	30 €
Equipe 2 jeunes / enfants	20€	25 €

A ce tarif s'ajoute une consigne de 2 euros par personne restituée à l'issue de la course pour la fourniture d'1 barquette et d'1 gobelet réutilisable.

Art 3 : Chaque binôme doit avoir une tenue adaptée et des chaussures de sport. Prévoir des chaussures et vêtements de rechange pour l'après course. (eau, boue...)

Art 4 : Parcours : 2 parcours sont possibles :

- 3 km (3 boucles de 1 km + 2 tirs couchés OUVERT A TOUS à partir de 8 ans)
- 6 km (3 boucles de 2km + 2 tirs couchés à partir de 15 ans)

Chaque binôme pourra s'inscrire dans l'une des trois catégories suivantes en tenant compte des limites d'âge. :

- Catégorie grand parcours : 2 x 6 kms
- Catégorie petit parcours : 2 x 3 kms
- Catégorie Mixte : 1x 6 kms et 1x 3 kms

Les départs ont lieu par vague de 5 avec un départ toutes les minutes à partir de 10h00.

Art 5 : Pas de tir

Le tir se réalise à 10 m avec une carabine à plomb fournie par le club sous la supervision d'un membre de l'organisation. Des essais de tirs obligatoires devront être réalisés par chaque tireur avant l'épreuve, à partir de 8h30. Les concurrents s'engagent à respecter strictement les consignes de sécurité disposées par les encadrants.

Le responsable du pas de tir est une personne licenciée et agréée pour la pratique et l'encadrement du biathlon.

Art 6 : L'acceptation de ce règlement vaut autorisation pour les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles le binôme pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous supports et documents promotionnels pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

Art 7 : Le Biatrail accueillera les participants dès 8h (retrait des dossards) pour des essais de tir à partir de 8h30 et un premier départ à partir de 10h au centre de ski nordique du Revard.

Art 8 : Un service médical est assuré tout au long de la manifestation.

Art 9: Assurance : Les organisateurs sont couverts par une assurance Responsabilité Civile. Pour les participants, la présentation d'un certificat médical ou d'une licence d'un sport en cours de validité est obligatoire.

Art 10: Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter la course à tout moment en cas d'accident corporel grave ou multiple, ou d'intempéries exceptionnelles susceptibles de mettre en danger les participants. Les coureurs devront alors respecter les consignes de sécurité données par les signaleurs. Aucun remboursement d'engagement ne sera effectué.

Art 11 : Aucun remboursement n'est effectué si le participant ne se présente pas à la manifestation quelle qu'en soit la raison.

Pour tout renseignement complémentaire : organisations@cesn.fr